

**PROCES VERBAL SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 27 AVRIL 2021**

Régulièrement convoqué le 23 avril 2021, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire Pierre LAPALUS, le mardi 27 avril à 20 h en mairie.

**Etaient présents** : MM/ Marjorie BRETAIRE, Jean-Charles CLOIX, Patrice DROIN, Pierre LAPALUS, Denis PARDON, Gilles PARDON, Séverine SANGOUARD, Jocelyne THEVENET, Catherine THOMAS, Nadège VIVIER et Jean-Marie VIVIER.

M Gilles PARDON est nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

**Epage :** (délibération 2021/12)

Une délibération est demandé pour la création d'un Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE), avec pour compétence la Gestion des Milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à compter de sa création.

Après lecture faite la délibération est acceptée à l'unanimité

**Restaurant :**

Lecture faite de la dette :

Electricité Le changement du contrat n'a pas été effectué à temps Donc doit la facture à la commune.

Pour 2020 les loyers de février, juillet, octobre, novembre et décembre n'ont pas été payés.

Pour 2021 les loyers de janvier, février et mars n'ont pas été payés.

Une délibération est proposée pour l'annulation des loyers concernant la crise Covid-19 soit d'avril à juin et de novembre à décembre pour l'année 2020 et de janvier à juin sur l'année 2021.

Une Délibération modificative au compte 673 pour l'annulation devra être faite.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

**Projet Micro Crèche**

*Après visite des lieux, le maire annonce la réalisation de deux plans financiers un pour le logement et l'autre pour la micro-crèche qui se détaille comme suit :*

*Micro-crèche 422 100.00 HT plus 58 807.00 HT d'honoraires Plus la TVA 96 181.00 € soit 577 089.36 € ttc moins les 287 000.00 € de subvention et la récupération de la TVA car mise à disposition des locaux. Il reste 194 000.00€ à financer par emprunt*

*Logement : 326 000.00 € HT plus 39 883.40 € HT d'honoraires plus la TVA 65 236.68 € soit un total de 391 420.08 € TTC*

*Une demande de subvention DSIL (Soutien Investissement Local) sera faite.*

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Adressage :**

*Plaques et panneaux réceptionnés.*

**Salle des fêtes**

*Une subvention nous a été accordée de 23577.00€*

*Voir avec les assurances pour la réparation des trous.*

**Pour information,**

*Mme Portailier nous a remboursé sa dette de loyer du montant de 2014*

**Election** : *le maire informe le conseil qu'il y aura deux bureaux de vote pour le 20 et 27 juin.*

*Après un tour de table, le Maire lève la séance à 23h00*